

Standard de la branche

Exigences et recommandations pour le sport suisse

- ✓ **Prescriptions**
toutes les conditions et tâches
- ⌘ **Prescription limitées**
ses conditions et/ou des tâches différenciées s'appliquent par groupe cible. Les consignes détaillées sont indiquées dans la liste de contrôle correspondante.
- **Recommandations**

✓ Prescriptions toutes les conditions et tâches		Swiss Olympic	Membres Swiss Olympic			national / cantonal / régional / local		
			Key Accounts	Basic Accounts et Promoteurs nationaux du sport et de l'activité physique	Organisations en réseau	Clubs et organisations sportives avec contribution fédérale	Autres clubs et organisations sportives*	Organisateurs avec contribution fédérale/ grandes manifestations (CS, CE, CM, JO)**
✓ Prescription limitées ses conditions et/ou des tâches différenciées s'appliquent par groupe cible. Les consignes détaillées sont indiquées dans la liste de contrôle correspondante.								
○ Recommandations								
Gouvernance	Décisions transparentes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Finances transparentes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Représentation des sexes	✓	✓	✓	○	✓	○	✓
	Limitation de la durée des mandats	✓	✓	✓	○	✓	○	✓
	Conflits d'intérêts	✓	✓	✓	○	✓	○	✓
	Participation aux décisions	✓	✓	✓	○	✓	○	○
	Protection des données	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Autres bases légales pour une bonne gouvernance	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Humain	Principes éthiques	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Développement global	✓	✓	✓	○	✓	○	○
	Prévention de la violence	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Prévention du surmenage/de la surcharge	✓	✓	✓	○	✓	○	○
	Prévention des accidents	✓	✓	✓	○	✓	○	✓
	Prévention des addictions	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Equité/ Environnement	Prévention du dopage	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Manipulation des compétitions	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Environnement	✓	✓	✓	✓	✓	○	✓

Forme juridique

Indépendamment de leur forme juridique et de leur ancrage dans la structure de la fédération, les organisations de ligue et les organisations sportives doivent respecter les dispositions correspondant à leur importance. Ainsi, les organisations telles que les structures CRP/CNP, les écoles de sport, les fédérations régionales et cantonales, les organisations de donateurs et les ligues professionnelles doivent également être classées dans les structures correspondantes.

* Clubs et organisations sportives

Swiss Olympic recommande aux grands clubs et organisations sportives (p. ex. chiffre d'affaires supérieur à CHF 250'000.– ou plus de 300 membres) de se baser sur les normes des clubs avec contribution fédérale.

** Organisateurs (de grandes manifestations ou avec contribution fédérale)

Organismes responsables des JO, CM, CE, CS; Evénements sportifs bénéficiant de contributions fédérales, indépendamment de leur forme juridique et de leur ancrage dans la structure de la fédération.